

Parc national de forêts

Orientation 18. Valoriser et s'approprier les patrimoines

Le territoire du Parc national dispose d'un riche potentiel en termes de cadre de vie et de patrimoines naturel, culturel et paysager. Ces atouts sont peu connus et peu mis en valeur. Outre l'enjeu de préserver ces richesses, l'attractivité du Parc et le maintien et le développement d'activités récréatives et touristiques reposent sur leur valorisation. Ils permettent l'appropriation du Parc national par les habitants et par les visiteurs et la construction d'une nouvelle image identitaire.

La création du Parc national permet d'inscrire le territoire dans un réseau national et mondial de lieux d'exception, avec la responsabilité d'encourager les comportements respectueux de l'environnement.

Il s'agit donc de favoriser la découverte et la mise en valeur des patrimoines qui font le Parc national afin notamment de faire prendre conscience au plus grand nombre de cette valeur universelle, exceptionnelle et reconnue. Ces démarches sont source de fierté partagée entre les habitants. Elles développent et renforcent l'envie d'accueillir des visiteurs ou de nouveaux habitants et de partager ses valeurs. Pour y parvenir, tous les outils facteurs de médiation et de cohésion sociale sont à mobiliser telle que la culture ou le soutien aux manifestations locales. Avec la création du 1er parc national français dédié à la forêt, l'ambition de la charte vise à la fois à retrouver une identité commune à l'échelle du territoire et à développer sa notoriété au cœur des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle s'appuie sur le réseau des Parc nationaux pour s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux. Ces actions d'ouverture sont largement partagées avec les acteurs locaux afin qu'elles soient mobilisatrices et à fortes retombées locales.

Mesure n°1. Faire découvrir les patrimoines et sensibiliser à leur préservation

Mesure n°2. Faire connaître le Parc national localement

Mesure n°3. Soutenir la vie culturelle, source de cohésion sociale et territoriale

Mesure n°4. Rayonner hors du territoire

MESURE N°1. FAIRE DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES ET SENSIBILISER À LEUR PRÉSERVATION

Espace de connaissance et de préservation, le parc national est un territoire privilégié pour la découverte et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers : forêt, grande faune sauvage, biodiversité et géodiversité, eau, architecture et culture, paysages. Chaque acteur local est mobilisé pour réapprendre à regarder son territoire.

L'engagement et la coordination de tous les acteurs sont nécessaires à la réalisation de cette mesure, les liens établis entre les structures du territoire et la mise en réseau des sites étant facteur de cohésion. Le Parc national favorise les initiatives cohérentes concourant au projet de territoire et à la sensibilisation de tous à l'avenir du territoire.

La première étape est l'élaboration d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable

Parc national de forêts

du territoire. Elle vise à renforcer l'attachement des citoyens aux patrimoines, et de les impliquer dans leur préservation. Elle structure des messages et des programmes d'actions en fonction de ces publics-cibles. Au cours de la première charte, la priorité d'action se concentre sur 2 cibles :

- Les habitants et les visiteurs ;
- Le jeune public, de la maternelle jusqu'au lycée.

Les animations et les supports dédiés sont variés :

- des outils de communication tels que les systèmes d'information territoriaux, cartes interactives, conférences, expositions, publications, etc. ;
- des aménagements de terrain en concertation avec les communes et les propriétaires sous la forme de sentiers d'interprétation, de parcours interactifs, de centre d'interprétation de la forêt (découverte de l'écosystème forestier et de l'arbre : des racines à la canopée) ;
- des actions pédagogiques, de découverte expérientielle en lien avec la stratégie de « Mise en tourisme du Parc national » ;
- des actions de grande ampleur de mobilisation citoyenne et de sciences participatives tels que les atlas de la biodiversité communale, des inventaires, des chantiers « nature » ou l'accueil de classes thématiques, comme des classes d'eau labellisée « Parc national ». L'opportunité de réaliser une « aire protégée éducative », semblables à celles d'autres espaces naturels, est envisagée.

Pour s'assurer de la compatibilité de ces initiatives avec la préservation de certains patrimoines sensibles, un suivi de la fréquentation est assuré. En lien avec la stratégie tourisme, il vise à la fois à apprécier l'attractivité du territoire et les interactions potentielles avec les patrimoines.

Parmi les patrimoines du Parc national, les savoir-faire locaux sont aussi à valoriser. La marque « Esprit Parc national® » est mobilisée au service des opérateurs dépositaires de ces connaissances. Cette reconnaissance contribue à renforcer les liens de solidarité entre les habitants, les usagers et les visiteurs. Elle traduit leur volonté de "vivre ensemble" avec les autres êtres vivants et leur environnement.

Une attention particulière est portée au partage de l'information à destination des habitants et plus largement à ce qui se passe sur le territoire afin de sensibiliser chacun à l'importance « du global » par rapport « au particulier ». La lisibilité de l'action du Parc national et de la continuité dans la conduite du projet de territoire est prioritairement recherchée.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- partage ses connaissances, met à disposition ses données	- portent des projets	État et ses établissements publics
- porte des projets	- diffusent l'information	Régions et Départements Communes
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- mobilisent les habitants et les écoles	Écoles, collèges et lycée Structures de l'éducation à l'environnement

Parc national de forêts

- met en réseau les acteurs		Associations
- promeut les bonnes pratiques et la richesse des patrimoines		

EXEMPLES D' ACTIONS

- Construire un plan d'interprétation des patrimoines.
- Élaborer et animer le volet « patrimoine naturel » de la stratégie d'éducation à l'environnement.
- Développer l'éducation au paysage.
- Informer régulièrement les habitants des travaux du Parc national.

MESURE N°2. FAIRE CONNAITRE LE PARC NATIONAL LOCALEMENT

Si une notoriété certaine est rattachée aux parcs nationaux, le Parc national doit prioritairement réussir son intégration dans la vie locale. C'est un facteur d'appropriation par l'ensemble des usagers (habitants, visiteurs) qui est en grande partie à construire.

La connaissance et l'appropriation du Parc national et des actions menées par l'Établissement public par les habitants et visiteurs sont d'abord recherchées par des moyens de communication et par la signalétique, respectant une charte graphique : médias, brochures de présentation, site internet, panneaux de présentation... La presse (journaux, radios, télé locales et régionales) est sollicitée lors des événementiels, lors d'actions pilotes, lors de moments institutionnels... Les publics-cibles sont notamment le grand public, le jeune public et les collectivités locales. Des outils de concertation donnent la possibilité aux habitants de participer aux décisions.

La présence de l'Établissement public du Parc national sur le territoire est aussi renforcée par l'organisation et la participation à des événements, des animations locales et des sorties et activités qui valorisent les patrimoines, en partenariat avec les associations, les départements, les collectivités locales, les Régions, les Départements et l'État. Le soutien aux manifestations locales est prioritaire. Elles constituent des lieux de rencontres pour les habitants. Elles contribuent à forger l'identité du territoire.

Pendant la durée de la charte, au moins quatre portes du Parc national sont mises en place. Ce sont des bâtiments d'accueil des visiteurs qui entrent dans le territoire. Ces points d'information appelés « Maison du Parc national » sont des lieux-relais. Ils sont identifiés et animés en étroite collaboration avec les collectivités locales. Ce réseau s'inscrit dans le réseau des points d'information touristique existants voire des maisons de services à développer. Il consolide la présence d'animateurs formés et connaissant les richesses du territoire. Il est géré en lien avec « les portes du cœur » qui sont des sites aménagés en espaces naturels.

Le réseau des « relais du Parc » est conservé voire consolidé. Il est constitué d'habitants du territoire qui souhaitent s'informer précisément sur le Parc national et diffuser l'information dans leur entourage ou dans le cadre d'animations qu'ils assurent. Tout au long de la durée de la charte, l'établissement public reste à la disposition des communes pour des rencontres régulières de leurs conseils municipaux ou de leurs habitants. Il se positionne comme un acteur à leur service.

Parc national de forêts

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- communique, est présent sur les événements - déploie la communication et varie les supports et les publics-cibles - élabore et propose un programme d'activités avec ses partenaires	- diffusent l'information, communiquent - mobilisent les habitants et les écoles - sensibilisent les habitants	État et autres collectivités Établissements scolaires Structures de l'éducation à l'environnement Association de protection de la nature Propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels Opérateurs touristiques

EXEMPLES D'ACTIONS

- Créer des maisons du Parc national.
- Mettre en place une signalétique routière dédiée à la découverte des patrimoines naturels culturels et paysagers

MESURE N°3. SOUTENIR LA VIE CULTURELLE, SOURCE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le Parc national et les signataires de la charte s'engagent dans un soutien aux activités culturelles, dans une perspective de médiation artistique valorisant le parc national, mais également pour contribuer à renforcer le lien social et la vie des villages par une offre variée et régulière.

Le soutien à une approche sensible des patrimoines naturels et culturels (dessin, peinture, photographie, danse et cirque, musique, cinéma, littérature et théâtre, etc.) invite à une appropriation individuelle ou collective par l'émotion, qui constitue un contrepoint enrichissant aux études scientifiques conduites dans le territoire.

Le développement des accueils d'artistes facilite la création inspirée du caractère du Parc national, notamment grâce aux immensités forestières favorables au ressourcement. Une meilleure visibilité et pérennité insufflées à ces résidences créent le dialogue entre artistes et population et favorisent ainsi l'appropriation des patrimoines naturels et culturels. Les nouveaux programmes d'accueil sont accompagnés, notamment lorsque des logiques de coopérations nationale et internationale sont envisagées. À l'échéance de la charte, des accueils réguliers d'artistes sont organisés en différents points du territoire.

Le soutien au développement et au rayonnement d'une offre culturelle variée (théâtre, musique, littérature, conte, etc.), contribue à une meilleure connaissance des patrimoines du parc : des plus intimes aux plus emblématiques, des plus rares aux plus connus. Par cette lecture émotionnelle, les habitants, spectateurs mais aussi acteurs, redonnent du sens à ce qui fait l'identité du territoire et entretiennent ainsi des échanges intergénérationnels et du lien social. Dès le premier programme d'action, des événements forts et mobilisateurs sont soutenus.

Parc national de forêts

Une attention particulière est portée au public scolaire, tant les enjeux en termes de transmission et de sensibilisation sont importants. Plusieurs dispositifs existants sont à valoriser : nouvelles activités périscolaires (NAP), Contrat local d'éducation Artistique (CLEA), Projet artistique globalisé (PAG), etc. Mais des outils spécifiques au parc sont développés par contractualisation avec l'éducation nationale dès la création du parc.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- facilitent le montage de projet	État et ses services dédiés
- met à dispositions ses connaissances	- apportent leur soutien	Collectivités
- met en relation		Associations culturelles
- communique		Artistes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Soutenir un réseau de résidences d'artistes valorisant le caractère du Parc national.
- Aider les acteurs existants ou naissants à pérenniser leur offre culturelle par de l'ingénierie technique et financière.
- Conventionner avec l'Éducation nationale, le Ministère de l'agriculture pour des programmes d'actions pluriannuels dans leurs établissements d'enseignement respectifs.
- Réserver une part de l'enveloppe financière du Parc national dédiée à l'innovation, à des initiatives culturelles.

[...]

Pages 152 à 156

Référence ID de l'article : #6317

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-03 11:20